

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
Attribution de la  
subvention à  
l'Association  
Lozère  
Développement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 8 avril 2021

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
31 mars 2021

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
22 avril 2021

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le ..... **4 MAI 2021**  
Le Président,



L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etai~~ent~~ présents :** MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etai~~ent~~ représentés :** M. Bruno PORTAL (Philippe POUGET), MMES Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON), Stéphanie PASI (Benoit VALARIER) Patricia ROUSSON (François ROBIN), Conseillers Communautaires.

**Etai~~ent~~ absents :** MM. Laurent SUAU Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Elizabeth MINET-TRENEULE Conseillère Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président expose :

Par délibération en date du 3 février 2017, notre assemblée a adhéré à l'Association Lozère Développement et désigné un membre amené à la représenter au sein de l'association.

Notre collectivité a également délibéré sur le principe de l'attribution annuelle d'une subvention proportionnelle à la population de l'ÉPCI adhérent, subvention fixée avant chaque exercice budgétaire par l'Assemblée Générale de Lozère Développement.

L'Assemblée Générale de l'association Lozère Développement a fixé la participation de la Communauté de Communes Cœur de Lozère à hauteur de 5 394.84 € soit 0.33 € par habitant sur la base de 16 348 habitants (population légale)

Proposition est faite **D'ATTRIBUER**, une subvention à l'Association « Lozère Développement » à hauteur de 5 394.84 €,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

28/04/2021

